
Documents gouvernementaux relatifs aux personnes morales

217 Guide de recherche**Dernière mise à jour
Juillet 2013**

Le présent guide de recherche présente les documents gouvernementaux en possession des Archives publiques de l'Ontario qui se rapportent à la création et à l'existence de personnes morales de l'Ontario. Veuillez noter que :

- les listes et les documents présentés dans ce guide ne sont disponibles que dans la salle de lecture des Archives publiques. Si les documents que vous recherchez *ne sont pas* sur microfilm, il faut compter un à deux jours ouvrables pour les obtenir;
- les Archives publiques ne détiennent pas de renseignements sur la valeur des actions des personnes morales dissoutes.

Toutes les descriptions des documents mentionnés dans ce guide sont disponibles dans la base de données des descriptions des documents des Archives publiques (en anglais seulement). Pour consulter la base de données et les guides mentionnés dans le présent document, reportez-vous à la section « Accédez à nos collections » du site Web des Archives publiques.

Le présent document comprend les sections suivantes :

- A : Quel type de personne morale recherchez-vous?
- B : Quels sont les documents que nous possédons
- C : Commencer votre recherche
- D : Trouver les documents
- E : Utiliser la liste des personnes morales, 1867-1906
- F : Trouver les documents de constitution en personne morale

G : Trouver le dossier de société
H : Autres dossiers sur les personnes morales

A : Quelle type de personne morale recherchez-vous?

Lorsque vous recherchez une personne morale, vous devez savoir de quel type de personne morale il s'agit.

Une *personne morale* est une entité juridique distincte de ses actionnaires (autrement dit, si vous possédez des actions d'une entreprise, vous n'est pas juridiquement responsable des actes ou des dettes de l'entreprise). Seules les personnes morales constituées en société peuvent comporter les mots société, limitée, incorporée, l'abréviation de ces mots dans leur raison sociale ou leur équivalent en anglais. Les personnes morales constituées en société ailleurs qu'en Ontario peuvent être reconnues comme des *personnes morales extraprovinciales* et obtenir un permis qui les autorise à exercer des activités en Ontario.

Une *société de personnes* est une entreprise dont les copropriétaires sont solidairement responsables de l'actif et des dettes de l'entreprise (ainsi, si l'entreprise fait faillite, les copropriétaires font également faillite). Les associés d'une *société en commandite* participent à divers degrés à la gestion de l'entreprise et exercent diverses responsabilités.

Une *entreprise individuelle* est une société de personnes ayant un seul propriétaire.

Les personnes physiques ou morales peuvent faire enregistrer une *dénomination commerciale*, mais celle-ci ne peut être utilisée que si l'enregistrement est valide.

Les *sociétés de prévoyance* étaient des organismes d'entraide. Elles fournissaient divers services sociaux et économiques à leurs membres, notamment des assurances collectives. C'était le cas par exemple de l'Ancient Order of Foresters, des Chosen Friends of the Grand Council of Ontario et des Oddfellows Independent Order Lodges.

L'enregistrement des sociétés de personnes, des entreprises individuelles et des dénominations sociales est effectué séparément de celui des documents relatifs aux personnes morales. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la recherche de ces sociétés ou sur les sociétés de prévoyance, consultez le guide de recherche 218, *Enregistrement des sociétés de personnes et des sociétés de prévoyance*.

B : Quels sont les documents que nous possédons

Si la personne morale a été constituée en société (fondée) après 1978, communiquez avec la Direction des services centraux de production et de

vérification, Services d'enregistrement des entreprises, du ministère des services gouvernementaux. Voici les coordonnées de la direction :

Adresse postale : 393, avenue University, bureau 200
Toronto (ON) M5G 2M2

Services sur place :

2^e étage, 375, avenue University, Toronto (ON)

Téléphone : 416-314-8880 Télécopieur : 416-314-4806

Téléphone sans frais (en Ontario uniquement) : 1-800-361-3223

Pour les malentendants : 416-314-0843

Site Web : [Cliquez ici pour consulter le site web de Service Ontario](#)

Les Archives publiques de l'Ontario ont en leur possession certains ou l'ensemble des documents de constitution en société avant 1979 :

Documents de constitution en société : Ce sont les documents établissant la création de la personne morale. Ils comprennent les lettres patentes, les actes législatifs et les publications dans la Gazette de l'Ontario.

Dossiers de société : Ces dossiers du gouvernement peuvent comprendre les demandes de constitution en société et la correspondance qui s'y rapporte, les relevés annuels et les renseignements sur la dissolution. Dans le cas des personnes morales constituées après 1971, ces dossiers comprennent également un certificat de constitution.

C : Commencer votre recherche

Pour faire une recherche dans les documents relatifs à une personne morale, vous devez connaître son *nom exact, quand elle a existé* et (pour le dossier de société) le *numéro de société*. Vous pouvez trouver tous ces renseignements à l'aide de la *liste des personnes morales*. Si vous savez que la personne morale existait avant 1907 et qu'elle n'existait plus (ou avait cessé de produire ses relevés) après 1906, passez à la section D, Trouver les documents.

La *liste des personnes morales* énumère toutes les personnes morales de l'Ontario, classées par mots clés du nom. Les principaux renseignements contenus dans la liste sont la dénomination sociale de la personne morale, la date de constitution et de dissolution, ainsi que la raison de la dissolution. On peut trouver cette liste à deux endroits :

- aux Archives publiques, où elle est disponible sur microfiche (à jour jusqu'au début de 2008) dans la salle de lecture des Archives de l'Ontario (voir les coordonnées à la fin du présent guide);
- à la Direction des services centraux de production et de vérification, Services d'enregistrement des entreprises, du ministère des services gouvernementaux (voir la section B pour connaître les coordonnées).

Comment effectuer une recherche dans la liste sur microfiche : La liste est classée par mots clés du nom de la personne morale. Par exemple, *The Ottawa Curling Club Limited* figurera dans la liste sous les mots clés Club, Curling et Ottawa et elle pourra être trouvée à l'aide de n'importe lequel de ces mots clés.

Sous chacun des mots clés, les personnes morales sont classées par ordre alphabétique du nom complet. Par exemple, sous le mot clé Curling, les personnes morales seront classées de la manière suivante :

Curling and Hockey Equipments Ltd.
 Ottawa Curling Institute Inc.
 The Ottawa Curling Club Limited
 Uxbridge Curling and Lawn Bowling Association Limited

Que rechercher : Le tableau 1 ci-dessous indique ce qu'il faut faire quand vous utilisez la liste. Après avoir consulté la liste, passez à la section D, Trouver les documents.

Tableau 1

Numéro de colonne	Renseignements	Ce qu'il faut faire
2	Contient le numéro de personne morale de l'Ontario (numéro unique).	Notez ce numéro (s'il existe).
11	Indique le type de personne morale : <ul style="list-style-type: none"> • 9 : Indique une personne morale créée avant 1908 qui n'a pas déposé auprès du gouvernement les documents exigés par la loi (comme les rapports annuels) après 1906. Cela signifie qu'il n'existe pas de dossier de société. • T : Indique une personne morale « inactive » qui a déposé certains documents après 1906, mais a été dissoute avant 1978 (le numéro de dossier comporte le préfixe « TC »). 	Notez les renseignements que vous trouvez là, notamment les dates de création et de dissolution. Après avoir consulté la liste, passez à la section D pour déterminer quelle partie de ce guide vous devrez consulter ensuite, selon les renseignements que vous avez trouvés jusqu'à présent. Si vous souhaitez seulement connaître les dates d'existence d'une personne morale, il n'est peut-être pas nécessaire de consulter d'autres documents.

Numéro de colonne	Renseignements	Ce qu'il faut faire
	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de code : Indique une personne morale « active » qui existait toujours en 1978 ou qui a été créée depuis cette date (le numéro de dossier comporte le préfixe « C »). 	

Si vous n'avez pas trouvé la personne morale, il existe plusieurs possibilités :

- La personne morale a été créée par un acte législatif (une loi) provincial : reportez-vous à la section F (Trouver les documents de constitution en personne morale) du présent guide pour en savoir davantage.
- Il s'agissait d'une société de personnes ou d'une entreprise individuelle : consultez le guide de recherche 218, *Documents d'enregistrement des sociétés de personnes et des sociétés de prévoyance* pour en savoir plus;
- La personne morale a été constituée en vertu d'une loi fédérale ou dans une autre province.

D : Trouver les documents

Pour trouver les documents, vous devez utiliser le tableau 2 ci-dessous pour déterminer la section du guide de recherche que vous devrez consulter ensuite.

Tableau 2

Date de création	Documents de constitution	Dossiers de société
Avant 1907	Allez à la section F (Trouver les documents de constitution en personne morale).	Pour une personne morale qui n'a pas déposé les documents requis après 1906 (code 9 à la dernière colonne de la liste des personnes morales), allez à la section E (Utiliser la liste pour les personnes morales, 1867-1906).
		Pour les autres personnes morales, allez à la section G (Trouver le dossier de société).
Entre 1907 et 1971	Allez à la section F	Allez à la section G

Date de création	Documents de constitution	Dossiers de société
	(Trouver les documents de constitution en personne morale).	(Trouver le dossier de société).
Entre 1972 et 1978	Allez à la section G (Trouver le dossier de société).	
Après 1978	Communiquez avec la Direction des services centraux de production et de vérification, Services d'enregistrement des entreprises, du ministère des services gouvernementaux (voir la section C pour connaître les coordonnées).	

E : Utilisation de la liste des personnes morales, 1867-1906 (Série RG 55-6)

La liste des personnes morales, de 1867 à 1906 (série RG 55-6) énumère les personnes morales qui *ont été dissoutes avant 1907 OU qui n'ont pas déposé les documents requis après 1906.*

La liste indique :

- le *numéro de volume du livre des chartes* qui contient les lettres patentes;
- le *dossier de constitution*, qui renferme les demandes, la correspondance et les autres documents se rapportant à la constitution de la société;
- *les rapports annuels, les divers documents et la correspondance* déposés auprès du ministère du Secrétaire provincial de l'Ontario, jusqu'à l'année 1906.

La liste se trouve sur les microfilms MS 480, bobine 1 (A à P) et bobine 2 (Q à Z). Les deux bobines sont disponibles dans la salle de lecture des Archives publiques.

La figure 1 ci-dessous montre un exemple de fiche. Quand vous trouvez le nom de la personne morale, notez tous les renseignements se trouvant sur la fiche. Puis, voyez plus loin les instructions pour savoir comment procéder ensuite.

Figure 1

Dupont Gold Mining			
INC	18 Oct. 1899	1889	1898

LIB	58-20	1890	1899	255
FILE	5299	1891	1900	1043
MISC	5588/99 By-Law	1892	1901	1752
	Re Stock	1893	1902	
	5599/1900 By	1894	1903	
	Law re Stock	1895	1904	
	Defunct 7559/05	1896	1905	
		1897		

Voici les explications des mots et des abréviations que vous trouverez sur les fiches; on indique aussi les mesures à prendre :

INC : Abréviation de « *Incorporated* » (constituée en société). Indique la date à laquelle la personne morale a été constituée en société ou la date à laquelle on lui a délivré un permis extraprovincial.

LIB : Abréviation de « *Liber* » (volume). Indique le numéro du volume et l'inscription portée au livre des chartes contenant les lettres patentes (dans l'exemple ci-dessus : liber (volume) 58, inscription 20). Pour savoir comment obtenir le livre des chartes :

- S'il n'y a pas de lettre avant le numéro du volume, [cliquez ici pour consulter la description de la série RG 55-1, Livres des chartes des compagnies](#);
- Si le numéro du volume est précédé de la lettre « L », [cliquez ici pour consulter la description de la série RG 53-41, Permis des personnes morales extraprovinciales](#)
- Si le numéro du volume est précédé des lettres « GS », [cliquez ici pour consulter la description de la série RG 53-18, Livres du Grand Sceau](#).

FILE : Indique le numéro du dossier de constitution, qui peut renfermer de la correspondance relative à la constitution, des demandes et d'autres documents.

ANNÉE et numéro de dossier : Indique les années pendant lesquelles la personne morale a remis des rapports annuels.

MISC : Abréviation de « *Miscellaneous* » (Divers). Indique les divers documents que la personne morale a déposés auprès du ministre du Secrétaire provincial (p. ex. : le règlement intérieur, les copies du prospectus, l'avis de dissolution).

Remarque : Les documents susmentionnés, sauf en ce qui concerne les livres des chartes, font partie de la correspondance générale du ministre du Secrétaire provincial ([Cliquez ici pour consulter la description de la sous-série RG 8-1-1](#)). Pour demander les documents, indiquez le code RG 8-1-1, la dénomination sociale, ainsi que le numéro et l'année du dossier. Pour les dossiers indiqués à la droite d'une année, vous devez indiquer l'année qui suit celle inscrite sur la fiche (p. ex. : pour le dossier portant l'inscription 1901–1752,

demandez le dossier 1752, année **1902**). Pour des raisons de conservation, cela pourrait prendre un certain temps avant que ces dossiers soient rendus disponibles. Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec les Archives publiques (voir les coordonnées à la fin de ce guide) ou consultez le personnel de référence.

F : Trouver les documents de constitution en personne morale

Jusqu'en 1971, la constitution en personne morale se faisait habituellement par la délivrance des *lettres patentes*. De plus, les avis de constitution étaient publiés dans la *Gazette de l'Ontario*. Dans un petit nombre de cas, la constitution se faisait par l'intermédiaire d'un *acte législatif* (une loi) de l'assemblée législative provinciale.

Les lettres patentes indiquent le nom des personnes se constituant en personne morale et quelle en est la raison. Elles sont classées dans les *livres des chartes*, qui peuvent également renfermer les permis d'exercice extraprovincial (qui autorise une personne morale à exercer des activités en Ontario) et les abandons de charte. L'utilisation des lettres patentes a été abandonnée en 1971.

Pour trouver les lettres patentes, consultez d'abord l'une des listes suivantes pour trouver le numéro du livre et de la page :

Années d'existence	Index des lettres patentes
Pour les personnes morales dissoutes avant 1908	Cliquez ici pour consulter la description de la sous-série RG 55-15-1, Liste des chartes des compagnies, 1868-1908
Pour les personnes morales constituées avant 1908 et actives après 1908, et pour les personnes morales créées entre 1908 et 1946	Cliquez ici pour consulter la description de la sous-série RG 55-15-2, Liste des chartes des compagnies, 1868-1946
Pour les personnes morales créées entre 1946 et 1971	Cliquez ici pour consulter la description de la série RG 55-2, Liste des chartes des compagnies

Lorsque vous connaissez le numéro du livre et de la page, consultez l'une des séries suivantes :

- [Cliquez ici pour consulter la description de la série RG 55-1, Livres des chartes des compagnies \(1869-1971\)](#). La série contient des documents concernant l'abandon ou l'annulation de la charte, le changement de dénomination sociale, et le permis d'exercer à titre de personne morale extraprovinciale, sauf pour les dates des trois séries ci-dessous.
- [Cliquez ici pour consulter la description de la série RG 55-23, Livres des abandons et annulations de charte des compagnies \(1919-1929\)](#)
- [Cliquez ici pour consulter la description de la série RG 55-28, Livres des changements de dénomination sociale des compagnies \(1919-1928\)](#)

[Cliquez ici pour consulter la description de la série RG 53-41, Permis des personnes morales extraprovinciales \(1868-1928\)](#)

- [Cliquez ici pour consulter la description de la série RG 53-18, Registres des documents émis sous le Grand Sceau](#). La série énumère les constitutions de sociétés proclamées par le lieutenant-gouverneur.

Gazette de l'Ontario: La Gazette contient les avis de constitution en personne morale jusque dans les années 1990. Des exemplaires de la Gazette sont disponibles dans la salle de lecture des Archives, ainsi que dans les grandes bibliothèques publiques et les bibliothèques universitaires de l'Ontario.

Actes législatifs: Pour obtenir la liste alphabétique des personnes morales constituées par un acte législatif avant 1902 (y compris l'année et le numéro de l'acte), consultez les ouvrages de P. H. Beaudoin : *Incorporated Bodies: Private and Local Law* (1896) et 1901 Supplement, qui couvrent la période de 1897 à 1901. Les deux ouvrages sont disponibles sur microfilm aux Archives publiques (MS 292, bobine 1).

Pour obtenir la liste des compagnies de chemin de fer, consultez l'ouvrage de R. Dorman : *A Statutory History of the Steam and Electric Railways of Canada, 1836-1927*. Vous trouverez l'ouvrage à la bibliothèque des Archives (cote : 385 Dor).

Pour en savoir davantage sur comment trouver les actes législatifs, consultez le guide de recherche 207, *Recherche de lois et de projets de loi de l'Ontario*.

G : Trouver le dossier de société

Il existe deux types de dossier de société : un pour les sociétés actives et un autre pour les sociétés inactives. Les sociétés actives sont celles qui existent aujourd'hui ou ont existé à un moment donné après 1978. Les sociétés inactives sont celles qui ont cessé d'exister avant 1979.

Les Archives publiques ont en leur possession les dossiers suivants sur les sociétés inactives (TC) : TC 1 à TC 3155; TC 3221 et TC 21293 à TC 23885. Pour savoir comment commander ces documents, voyez la description de la série RG 55-5, Dossiers des sociétés inactives.

Les Archives publiques ont également en leur possession des parties du dossier de certaines sociétés actives et inactives créées entre 1908 et 1959. Cela est dû au fait que, durant les années 1970, la Direction des compagnies de l'ancien ministère de la Consommation et du Commerce a microfilmé les documents « essentiels » de certains dossiers. Ces documents « essentiels » (*qui composent le dossier de la société active ou inactive tel qu'il existe actuellement*) comprenaient le document attestant la constitution en personne morale, les lettres patentes supplémentaires, les demandes de changement de dénomination sociale et les demandes de modification du règlement intérieur de

la société. Le ministère a transféré aux Archives publiques les documents « non essentiels », comme la correspondance de routine et les rapports annuels. Pour obtenir la liste des numéros de ces dossiers, [cliquez ici pour consulter la description de la série RG 55-4, Dossiers des sociétés actives](#).

Hormis ceux susmentionnés, la Direction des services centraux de production et de vérification, Services d'enregistrement des entreprises, du ministère des services gouvernementaux a en sa possession tous les dossiers de société. Reportez-vous à la section B pour obtenir les coordonnées.

H : Autres dossiers sur les personnes morales

*Documents réglementaires*_: Divers ministères et organismes gouvernementaux ont réglementé et réglementent toujours les personnes morales, selon le type d'activités qu'elles exercent. Consultez la base de données des descriptions des documents des Archives publiques (utilisez l'option de recherche avancée « Search Groups of Archival Records ») pour les séries de documents des ministères et des organismes gouvernementaux suivants (la liste n'est pas exhaustive) :

- Commission des permis d'alcool de l'Ontario (entrez RG 36-* dans le champ Archival Reference Code)
- Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (RG 70-* dans le champ Archival Reference Code)
- Registraire des sociétés de prêt et de fiducie (RG 83-* dans le champ Archival Reference Code)
- Surintendant des assurances (RG 82-* dans le champ Archival Reference Code).

*Dossiers de faillite*_: Les Archives publiques détiennent les dossiers judiciaires relatifs aux faillites datant de plus de 20 ans. Pour en savoir davantage, consultez le guide de recherche 330, *Trouver un dossier de faillite*.

*Documents internes des personnes morales*_: Les Archives publiques détiennent les dossiers internes de certaines personnes morales. Consultez la base de données des descriptions des documents des Archives publiques en entrant la dénomination sociale de la société.

POUR NOUS JOINDRE

À votre service

Même si elles ne peuvent pas rechercher à votre place les documents relatifs aux personnes morales, les personnes de référence d'Archives publiques de l'Ontario sont disposées à vous aider. Vous pouvez les appeler ou leur faire

parvenir vos demandes par la poste ou par courriel. Mieux encore, vous pouvez vous rendre aux Archives publiques de l'Ontario.

Pour nous joindre :

Téléphone : 416-327-1600 Numéro sans frais : 1-800-668-9933

Télécopieur : 416-327-1999

Courriel : [Cliquez ici pour envoyer un courriel aux Archives publiques de l'Ontario](#)

Adresse : Archives publiques de l'Ontario, 134, boul. Ian Macdonald, Toronto (ON) M7A 2C5

Site Web

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les collections et consulter les guides de recherche et autres documents utiles, consulter le site Web des Archives publiques de l'Ontario: [Cliquez ici pour consulter le site web des Archives publiques de l'Ontario](#).

Service à la clientèle et guides de recherche

Les Archives publiques de l'Ontario ont publié une série de guides de recherche détaillés sur divers sujets particuliers. Pour en savoir plus, allez à la page d'accueil du site Web des Archives publiques et cliquez sur Accédez à nos collections, puis sur Guides et outils de recherche.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2009

Les renseignements de ce site sont fournis à titre de service au public. Bien que nous nous efforcions de faire en sorte que l'information soit à jour et exacte, des erreurs surviennent parfois. Nous ne pouvons donc pas garantir que l'information est exacte. Les lecteurs devront si possible vérifier l'information avant de s'en servir.